

Monsieur TANTER souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il rappelle la visite des sites communautaires organisée le 7 juin en soulignant la qualité des interventions des personnels des services techniques sur le fonctionnement des équipements.

Le Président tient également à féliciter M. GAONACH pour sa présentation devant le bureau du comité régional de l'Habitat le 17 juin à BREST qui a par ailleurs reçu l'accord unanime du jury.

Il précise que les commissions ont commencé à travailler pour caler, dès la rentrée, un projet politique pour la mandature, en travaillant prioritairement sur la mutualisation et la contractualisation.

Pour mener à bien ces travaux, le Président dit accorder sa confiance à Claire LE GAL, qui prendra la direction générale de la communauté de communes au 1^{er} juillet 2014 et transmet un salut amical à Françoise FEAT.

Il précise qu'il faudra rapidement recruter un chargé de mission économique et mettre en ordre de marche le Plan Local de l'Habitat.

Sur un sujet d'actualité, le Président souligne l'arrivée d'un grand rassemblement de gens du voyage et rappelle que la collectivité devra se mettre en règle avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui prévoit 20 places en Pays Bigouden Sud.

Pour lui, sans conformité avec la loi, il est difficile d'être aidé par les services de l'Etat. Il faut s'organiser à l'échelle territoriale.

Le Président fait procéder à l'appel des présents :

Sont présents :

COMBRIT	M. GAONAC'H, Mme TANGUY, M. YVé
GUILVINEC	Mme GADONNAY, M TANNEAU
ILE TUDY	M. COIC
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, MEHU, et Mme ZAMUNER
PENMARC'H	MM. BOUGUEON, BUREL, M. TANTER
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme CALVEZ, MM. JULLIEN
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	Mmes BARANGER, CAOUDAL, M. COUIC, Mme DREAU, MM. LE DOARE, MARTIN, MAVIC, Mme TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	M. DROGUET et Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER, MmeTANNEAU
TREGUENNEC	MM. BOUCHER et MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H et Mme TANNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BEUFILS, (COMBRIT) à M. GAOANAC'H ; M. LE BALCH (LE GUILVINEC) à M. TANNEAU ; M. JOUSSEAUME (ILE TUDY) à M. COIC ; Mme GUYOMAR (PENMARCH) à M. TANTER ; M. LE LOCH (PLOBANNALEC LESCONIL) à M. JULLIEN ; M. LE MOIGNE (PLOBANNALEC LESCONIL) à Mme BUANNIC

Absent excusé :

M. LE FLOC'H (PENMARCH)

Le nombre de votants s'établit à 42 (36 présents et 6 pouvoirs) ; le quorum est atteint.

Personnels communautaires assistant à la réunion :

Mmes LE GAL, DIDYMUS, LAURENT, MM. DUBOURG & PIMENTEL.

M. TANTER sollicite M. Christian BUREL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci accepte.

Le Président demande s'il y a des questions ou observations concernant les comptes-rendus des conseils communautaires des 17 avril et 7 mai 2014. Personne ne se manifeste. Les comptes-rendus sont donc considérés comme adoptés.

Le Président rappelle l'ordre du jour relativement chargé avec notamment la présentation des rapports annuels EAU et DECHETS qui n'appellent pas de délibération.

Rapport annuel 2013 EAU

M. MAVIC rappelle au conseil que, comme chaque année, courant juin et réglementairement avant le 30, le rapport annuel sur l'eau doit lui être présenté. Il précise qu'une présentation du document a également été effectuée en commission EAU et lors de la visite de l'usine de Bringall. Celui-ci rappelle que ce rapport intègre également les données du rapport du délégataire.

Mme DIDYMUS en assure la présentation (document en annexe).

La projection terminée, M. MAVIC demande s'il y a des questions. Personne ne se manifeste.

Le vice-Président rappelle la fuite d'eau importante rue de la Source à PONT L'ABBE avec une fuite au droit d'un ruisseau, difficilement détectable, en mars 2013 suite à des problèmes de canalisations avec des conséquences sur le ratio de rendement compte tenu de l'importance exceptionnelle de cette fuite.

Pour le vice-Président, les prochaines commissions et conseils communautaires auront à se projeter pour se donner des priorités en matière d'investissements : barrage, réseaux, usine...

M. MAVIC conclut : « *cette présentation n'appelle pas de vote, c'est une information* » ; le conseil prend acte.

Avis sur le projet de SAGE

M. MAVIC rappelle que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été confié à un Syndicat Mixte, OUESCO. C'est un outil de planification à l'échelle du Bassin Versant de la rivière de PONT L'ABBE et du Goyen. Le but étant de rechercher une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le vice-Président précise que l'assemblée en charge de l'élaboration du SAGE est la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus, d'usagers et d'organismes importants dans la gestion de l'eau.

Il rappelle que le SAGE est composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui définit des objectifs et moyens à mettre en œuvre, et d'un règlement qui fixe des obligations.

M. MAVIC rappelle que le SAGE entre dans sa phase de finalisation qui consiste à recueillir l'avis des différentes collectivités avant fin juin.

Le vice-Président note l'excellent travail du Syndicat et de la CLE.

Il donne lecture des 4 dispositions (28, 40, 51, 55) impactant le plus directement la CCPBS.

Concernant la réponse à la problématique du phosphore qui favorise la prolifération d'algues, le vice-Président note que c'est un sujet complexe avec beaucoup d'inconnus et qu'il faut être prudent vis-à-vis des aspects techniques et financiers.

Il explique que l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (APPMA) souligne régulièrement le débit réservé obligatoire. Pour le vice-Président, il faut aller un peu plus loin dans la réflexion dans le cadre d'une éventuelle modification de la prise d'eau.

M. MAVIC met au vote. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable présenté par le Syndicat OUESCO.

OUESCO : élection d'un nouveau délégué suite à une démission

Après exposé du rapport, M. TANTER propose la candidature de M. Claude BOUCHER comme délégué titulaire à OUESCO en remplacement de M. COUIC, démissionnaire.

Accord à l'unanimité

Le Président tient à relever la qualité du projet du SAGE, largement reconnu.

DECHETS

Rapport annuel 2013 DECHETS

M. MEHU rappelle l'organisation du service et précise que ce rapport a été présenté en commission Déchets.

Comme pour le rapport Eau, une synthèse sous forme de diaporama est projetée à l'assemblée. M. DUBOURG en assure la présentation (document en annexe).

M. MEHU en profite pour rappeler la réouverture de la déchetterie de Quélarn et rappelle que les deux autres déchetteries vont également être modernisées.

Il précise que la prochaine commission déchets se tiendra le 8 septembre 2014.

M. ANDRO s'interroge sur le coût de la collecte de l'amiante pour l'utilisateur. Il lui est répondu que la collecte deux fois par an est organisée gratuitement, mais limitée à 15 plaques par habitant et par an.

M. COUIC signale des problèmes de manœuvre à la déchetterie de PLOBANNALEC.

M. MEHU répond en être informé et y travailler pour y remédier. Une solution devrait être mise en œuvre rapidement.

M. MAVIC constate que les usagers de la déchetterie de COMBRIT ne sont pas tous originaires du territoire bigouden. Il demande un contrôle systématique du macaron.

M. DUBOURG répond que les gardiens vérifient les macarons et qu'ils leur arrivent de refuser l'accès. Un accès par badge pourrait être envisagé.

Mme TANGUY constate que l'apport du budget général a augmenté et se demande s'il n'est pas généré par d'autres fréquentations en déchetterie.

M. TANNEAU souhaite que soit étudié un ramassage ponctuel d'encombrants chez les personnes âgées. Il suggère de créer, en lien avec le service social des communes, un service à la demande ou par tournée fixe, quitte à le facturer. Il demande que ce projet soit étudié en commission déchets.

M. LE DOARE constate que le budget déchets est systématiquement déficitaire. « *Est-ce le bon système ? Ne faut-il pas penser à une autre solution, ailleurs le budget est équilibré* ».

Pour répondre à M. TANNEAU, le Président rappelle la prudence au regard de la réglementation en termes de concurrence.

Concernant le déséquilibre de la compétence déchets, le Président rappelle qu'un travail est en cours de réflexion sur la mutualisation. Pour lui, des apports supplémentaires à l'usine de Lézinadou permettraient d'aller vers une situation plus équilibrée pour le traitement.

Le Président souligne toutefois que le problème du déficit du service n'est pas spécifique à la CCPBS, tous les sites cornouaillais sont dans la même situation, que le traitement se fasse par compostage ou par incinération.

Pour le Président, il faut mettre en place des stratégies de territoire plus élargies. Le poids des déchets représente 35 % du budget de la collecte. C'est important et on travaille sur la question.

Compte tenu du dimensionnement de l'équipement, il nous appartient, au niveau du Sud du Département, de trouver des solutions pour pérenniser notre équipement. Le Président souligne qu'en réduisant les déchets, ce qui est recherché par tout le monde, on accentue aussi le surdimensionnement relatif de l'usine.

M. MEHU confirme la recherche de partenaires pour avoir des volumes sur Lézinaou comme sur l'ISDnd : « *On a des atouts et il faudra négocier et travailler avec les partenaires via le Symeed.* »

En réponse à la demande du Maire du GUILVINEC, M. MEHU propose de réfléchir à un budget solidarité personnes âgées avec des critères précis.

M. ANDRO constate que le prix du compost est attrayant, voire trop faible, et propose de l'augmenter.

M. DUBOURG rappelle que le but premier de l'usine est de traiter les déchets et pas de produire du compost.

Le traitement des déchets par compostage n'est pas soutenu (10 % de l'investissement seulement) comparativement avec d'autres solutions de traitement.

20 % du coût est constitué par l'amortissement. L'usine est sous utilisée mais il y a beaucoup de charges fixes, en particulier pour le confinement des odeurs.

Il rappelle qu'en 2006, à la décision de modernisation de l'usine, les normes sur le compost étaient très inférieures et tout le monde poussait à dimensionner pour une augmentation des tonnages. C'était une tendance nationale.

M. DUBOURG souligne une source de recettes possibles : c'est la seule usine pouvant traiter des déchets fermentescibles industriels à hauteur de 3 000 tonnes (1 000 tonnes actuellement).

On est en phase d'étude sur la mutualisation avec le Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets (Symeed).

M. DUBOURG se souvient qu'en 2004 les élus souhaitaient garder les déchets sur le territoire. Il retrace l'historique et la réglementation qui a contraint à la modernisation de l'usine.

Le Président : « *on travaille avec les voisins pour définir ce qu'on va faire ensemble* ».

Marché de traitement des incinérables et encombrants des déchetteries

M. MEHU rappelle que la commission d'appel d'offres réunie le 11 juin 2014 a décidé d'attribuer à SIDEPAQ le lot n° 1 et à VEOLIA le lot n° 2.

Le vice-Président met au vote. Accord unanime du conseil.

Projet de valorisation du site de TRONOEN

Mme GRAVOT explique que deux fermes situées à proximité du site de Tronoën sont à la vente.

L'une, mise en vente par les héritiers GLOAGUEN, et une deuxième mise en vente par les héritiers KERSALEZ.

Quelques photos sont présentées à l'assemblée.

La vice-Présidente explique que, située à proximité immédiate de la chapelle de Tronoen, l'acquisition de la ferme Kersalez va permettre de s'engager dans un projet de valorisation du site, de sécurisation de l'accès et d'amélioration des conditions d'accueil des 60 000 visiteurs, avec la nécessité en particulier de disposer de sanitaires.

En effet, ces bâtiments directement accessibles du parvis de la chapelle vont permettre de régler le problème des toilettes exigées par les autocaristes, de faire en sorte que le parking soit jointif de la chapelle et d'éloigner la route de la chapelle.

Pour stimuler l'intérêt du site, la chaumière, en parfait état, pourrait être proposée à des artisans d'art.

La vice-Présidente explique que la collectivité renoncerait à acquérir l'autre ferme, beaucoup plus chère et estimée à 240 000 € en mauvais état avec une toiture en amiante.

Mme GRAVOT explique avoir rencontré les héritiers de la ferme Kersalez qui en veulent 200 000 €. Estimée à 147 000 € par les services de France Domaine et après négociations, les vendeurs accepteraient de vendre à 160 000 €.

Mme TANGUY demande comment la collectivité envisage d'accroître l'attractivité du site.

Mme GRAVOT répond : *on y travaillera ultérieurement, on a un projet à bâtir.*

M. CHEVRIER rappelle que le site est déjà emblématique et très connu.

Pour le Président, ce projet de valorisation suppose une étude bien ciblée.

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'acquisition de la ferme Kersalez au prix de 160 000 €.

Départ de MM. COUIC et DROGUET à 20 H 20

Désignation des représentants au comité de pilotage et de suivi du CLIC

Sont désignées à l'unanimité pour représenter la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud au comité de pilotage et de suivi du CLIC : Mmes BUANNIC, DUPONT et CAOUDAL

Fonctionnement et composition du Comité Technique

Après présentation du rapport, M. JULLIEN met au vote. Accord à l'unanimité.

Budget de formation des conseillers communautaires

Après avoir rappelé le droit à la formation des élus, les crédits alloués et les thèmes proposés, M. JULLIEN met au vote. Accord à l'unanimité.

Frais de mission et de déplacement des conseillers communautaires

M. JULLIEN donne lecture du rapport de présentation.

Accord à l'unanimité pour rembourser les frais de mission sur la base des frais réels sur présentation d'un état de frais ou de justificatifs.

Concernant les frais de déplacement engagés pour participer aux réunions, accord à l'unanimité pour reprendre les modalités de remboursement fixées depuis 2001 (cf rapport préparatoire).

Recrutement de saisonniers

Le conseil, à l'unanimité autorise le Président à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité au sein des services communautaires.

Recrutement de remplaçants

M. JULLIEN rappelle les conditions qui peuvent amener le Président à fixer le niveau de traitement des futurs remplaçants et met au vote.

Accord du conseil à l'unanimité.

Départ de Mme BUANNIC à 20 H 30.

Modification du tableau des emplois

M. JULLIEN rappelle la nécessité de créer un poste de TECHNICIEN SIG/GEOMATIQUE, auquel sera confié la gestion du SIG et du Parc informatique de la collectivité.

Accord du conseil à l'unanimité.

Composition de la commission intercommunale des impôts directs

Le Président propose à l'assemblée une liste de 40 noms comportant 38 noms de personnes domiciliés sur le territoire de l'EPCI et 2 noms de personnes domiciliés en dehors de l'EPCI (tableau joint).

Il rappelle qu'afin de permettre une représentation équilibrée, chaque commune membre a été consultée.

Le conseil à l'unanimité, valide la liste qui sera soumise à la Direction départementale des finances publiques qui décidera de la composition de la commission intercommunale des impôts directs.

Proposition de groupement de commande pour l'énergie

M. CREDOU présente le dossier. Il explique la disparition programmée des tarifs régulés pour les collectivités avec un calendrier variable selon les énergies (gaz et électricité) et selon les consommations.

Il ajoute que plusieurs solutions sont possibles pour répondre aux obligations progressives de marché public en substitution des contrats à tarifs régulés avec les opérateurs historiques.

Il cite en particulier des projets de groupement de commande, les propositions de fournisseurs et la capacité de la collectivité à organiser son propre marché.

M. YVE confirme que les dates sont progressives pour les professionnels et qu'il n'y a donc pas d'urgence en particulier pour l'électricité.

Il estime que la collectivité a les capacités de lancer cet appel d'offre en interne et propose d'apporter son aide.

Mme TANGUY s'interroge sur la sécurité juridique en cas de retrait.

M. LE DOARE rappelle que le contrat énergie porte essentiellement sur AQUASUD, car le marché du gaz est plus rapidement concerné.

Il signale que PONT L'ABBE a, au vu de la complexité de l'appel d'offres, comme la majorité des communes, donné quitus au SDEF pour participer au groupement de commandes proposé.

M. LE DREAU est d'avis de se procurer au préalable tous les éléments avec des conventions clairement établies et vérifiées.

Pour M. MAVIC, l'assemblée ne peut délibérer en l'absence de convention de groupement de commandes.

Après avoir entendu les différents points de vue et pris en compte les aspects règlementaires, le Président propose de sursoir et de se donner le temps. Il suggère de charger le bureau de ce dossier : « *Ce serait une mesure de sagesse* ».

M. YVE précise que le nombre de contrats de la collectivité pour le gaz et l'électricité n'est pas élevé mais que s'il y a des économies à faire, autant que ce soit la communauté de communes qui en bénéficie. Il précise que les prix sont fixés indépendamment pour chaque point de livraison.

Le Président met au vote. Accord à l'unanimité, pour déléguer au bureau communautaire la poursuite de la réflexion et la mise en place de la solution la plus adéquate dans les délais impartis pour les différents contrats d'énergie.

Décisions modificatives

Budget principal

En l'absence de M. JOUSSEAUME, excusé, M. TANTER expose les modifications proposées et en explique les raisons.

M. MAVIC fait remarquer que l'annexe jointe au rapport préparatoire ne correspond pas à la délibération.

Mme LE GAL acquiesce car l'annexe est incomplète et s'engage à transmettre le document corrigé.

Le conseil, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 qui s'équilibre à 52.169 € en section de fonctionnement.

CLIC – Budget annexe

Le Président donne lecture du rapport et met au vote.

A l'unanimité, le conseil adopte la décision modificative n° 1 qui s'équilibre à 3. 400.00 € en section de fonctionnement.

Départ de Mme ZAMUNER à 20 H 50

L'ordre du jour est épuisé mais avant de clore la séance, M. TANTER explique que M. MARTIN a demandé à prendre la parole.

L'élu de PONT l'ABBE sollicite la nomination d'un élu délégué à l'Europe. Il donne lecture du courriel transmis au Président (ci-joint).

En réponse, le Président tient à rappeler que la priorité absolue donnée lors du 1^{er} conseil était l'économie, avec pour preuve l'embauche d'un chargé de développement.

Pour lui, au niveau des organisations institutionnelles, la Bretagne est bien représentée à Bruxelles pour défendre ses intérêts. Les professionnels de la pêche et l'agriculture y sont représentés ainsi que les élus finistériens avec notamment Pierre MAILLE, membre du comité des Régions de l'Union Européenne.

Le Président dit privilégier le lien avec les territoires voisins pour renforcer la Cornouaille.

Si nécessaire, « le Président » ira à Bruxelles. Je ne peux pas répondre favorablement à cette demande et l'Europe n'est pas au cœur de la problématique bigoudène.

Le Président conclut : l'union du territoire cornouaillais me semble une priorité. Le volet économique et social doit rester au cœur de nos priorités.

M. LE DOARE indique que plusieurs élus ont été interpellés par les membres du Club des Nageurs Bigoudens.

Avant de répondre, le Président tient à rappeler que toute question ne concernant pas l'ordre du jour doit faire l'objet d'une demande écrite dans les délais impartis mais qu'il va néanmoins répondre.

M. TANTER rend compte de l'entrevue récente avec le Club des Nageurs Bigoudens. Il explique qu'au cours du rendez-vous, qu'il a par ailleurs anticipé, il leur a été indiqué un calendrier et des propositions de créneaux. La planification de tous les créneaux de la piscine, pour le public, les cours et les associations, sera étudiée en commission des équipements communautaires le 2 juillet et en bureau le 3 juillet.

D'ores et déjà, confirmation a été donnée à l'association pour les créneaux nécessaires pour l'option natation permettant les inscriptions aux collègues avec cette option.

« Nous sommes là pour servir l'intérêt général et pas pour stigmatiser tel ou tel ».

Le Président lève la séance à 21 h 00.

Le secrétaire de séance
Christian BUREL

Le Président
Raynald TANTER